

## **Conseil du 15 octobre 2015**

### **Travaux**

- **Lotissement du Haut Bourg**: l'installation de branchements individuels pour les logements Côtes d'Armor Habitat et le busage de fossé, entraînent une plus value estimée par l'Atelier du Marais à 12 320 € H.T (14 784 € TTC).
- **Aménagement de la rue du Clos Breton** : le réseau d'eaux pluviales de cette rue étant très vétuste, il a fallu le renouveler. Le montant de ces travaux est de 19 986,80 € H.T (23 984,16 € TTC). Le total des travaux pour l'ensemble des 3 rues passe donc à 250 951,10 € H.T (310 741,32 € TTC).  
Par mesure de sécurité, il est proposé de limiter la vitesse à 30 km/h rue du Val.
- **Pavillons Dinan Habitat**, voirie définitive : des prestations ont été ajoutées afin de garantir une bonne exécution des travaux. Le montant total du marché s'élève donc à 16 494,80 € H.T (19 793,76 € TTC).
- Devis Eurovia de 2 205 € H.T (2 646 € TTC) pour l'aménagement du **parking du foyer paroissial**, devant le restaurant scolaire de l'école privée.
- **Effacement réseaux rue des Buis** : cette rue étant mitoyenne aux communes de Plancoët et Pluduno, le Conseil Municipal donne son accord pour participer aux travaux d'effacement de réseaux à hauteur de 50% du montant réel des travaux réalisés.
- **Réfection charpente école publique** : l'entreprise Tavet a été choisie pour les travaux d'étanchéité de la verrière mais il convient de refaire la charpente. Le Conseil Municipal accepte l'offre de l'entreprise Oléron pour un montant de 5 238,50 € H.T (6 286,20 € TTC).
- **Sol salle 200** : des travaux supplémentaires ont été nécessaires pour la préparation de la dalle avant la pose du parquet. L'entreprise Miriel a réalisé ces travaux d'un montant de 3 000 € H.T (3 600 € TTC).

### **Acquisitions**

- **20 tables** en polyéthylène pour un montant de 1 546,40 € H.T (1 885,68 € TTC). Ces tables peuvent être louées aux particuliers et associations.
- Fournitures pour **illuminations de Noël** : 853,25 € H.T (1 023,90 € TTC).

### **Taxe redevance assainissement**

Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs de la redevance assainissement pour 2016, soit :

- Part fixe : 63,67 € H.T
- Part proportionnelle : 0,305 € H.T/m<sup>3</sup>

## **Transfert de compétence**

Le Conseil Municipal adopte le transfert à la Communauté de Communes Plancoët Plélan, de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » afin de réaliser un PLUi intercommunal et prend acte des dispositions techniques et financières.

## **Mise en place du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) Arguenon**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Donne son accord pour l'élaboration d'un dossier préparatoire à la labellisation du « Programme d'Actions de Prévention des Inondations » (PAPI) du bassin versant de l'Arguenon. Le PAPI reprendra au minimum les actions inondations du SAGE Arguenon-Baie de la Fresnaye,
- Approuve l'élaboration et la coordination de la mise en oeuvre du PAPI du bassin versant de l'Arguenon pendant 5 ans par le SMAP en tant que structure chargée de l'animation et du suivi de la mise en oeuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Arguenon-Baie de la Fresnaye,
- Approuve le recrutement par le SMAP d'un chargé de mission PAPI à temps plein pour la même période
- Et désigne Danièle LAMPRIERE, représentante référent pour les réunions de concertation, notamment les réunions du comité de pilotage du PAPI.

## **Divers**

Le Conseil Municipal autorise Mr Frédéric Paolozzi à s'installer sur le parking de la mairie tous les lundis soirs, pour de la vente ambulante de pizzas. Le droit de place est fixé à 20€/mois.